

**Convocation au Comité Syndical
du 16 juin 2021 :**
aux membres du Comité Syndical

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du **Comité Syndical** qui aura lieu le :

**Mercredi 16 juin 2021
à 20h**

Compte tenu de la période sanitaire actuelle, la réunion se fera **avec un public limité à 10 personnes** et se déroulera **salle du Conseil Municipal de Montgermont.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Montgermont, le 10 juin 2021

ORDRE DU JOUR

I. Compétence « Lecture Publique »

- Suppression du poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 01.07.2021
- Tableau des effectifs à compter du 01.07.2021.

II. Compétence « P.A.E et Gestion Administrative Générale »

- Renouvellement de la ligne de trésorerie.
- Régie de recettes : modification des articles 5 et 8 de la délibération n°120-2017.
- Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 16.08.2021
- Tableau des effectifs à compter du 16.08.2021

III. Compétence « Enseignement Culturel »

- Fixation des tarifs pour les familles : année 2021-2022.
- Contrat de location d'instrument.
- Projet d'établissement 2021- 2022.
- Projet pédagogique 2021 – 2022.

- Actualisation règlement intérieur de l'école de musique et de danse.
- Temps d'activités périscolaires : convention type de partenariat entre l'école de musique et de danse « Accordances – Syrenor » et les communes du Syrenor.
- Convention type de partenariat entre le Syrenor et les communes hors Syrenor bénéficiant d'actions dans le cadre de « Musiques en Ille et Vilaine ».
- Dates de fermeture de l'école de musique et de danse : année scolaire 2021-2022.

IV. Compétence « Action Sociale »

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 23.08.2021.
- Tableau des effectifs à compter du 23.08.2021.
- Période des vacances scolaires 2021-2022 : modulation de la capacité d'accueil des trois multi-accueils et dates de fermeture des quatre établissements d'accueil du jeune enfant du Syrenor.

**Le Président,
Laurent PRIZÉ.**



*En cas d'absence, prévenir un suppléant suffisamment tôt pour qu'il puisse vous remplacer.
Merci.*

En application des barrières sanitaires chaque membre se munira d'un stylo.
Le port du masque sera obligatoire.